



HÔTEL DE VILLE , SÉCURITÉ

Le quartier de la mairie en zone 20

L'objectif est de réduire la vitesse des véhicules et offrir plus de sécurité aux piétons et aux cyclistes.

Publié le 17 février 2022

Vous l'avez sans doute remarqué mais depuis quelques mois, les rues autour de la mairie font partie d'une zone limitée à 20 km/h. C'est pourquoi afin de repérer l'espace concerné, des carrés roses ont été ajoutés sur le sol. L'objectif est de réduire la vitesse des véhicules et offrir plus de sécurité aux piétons et aux cyclistes. Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h. Lorsqu'un piéton se trouve sur la chaussée, il a la priorité sur les véhicules. Bientôt, de nouveaux panneaux seront installés aux entrées de la zone.

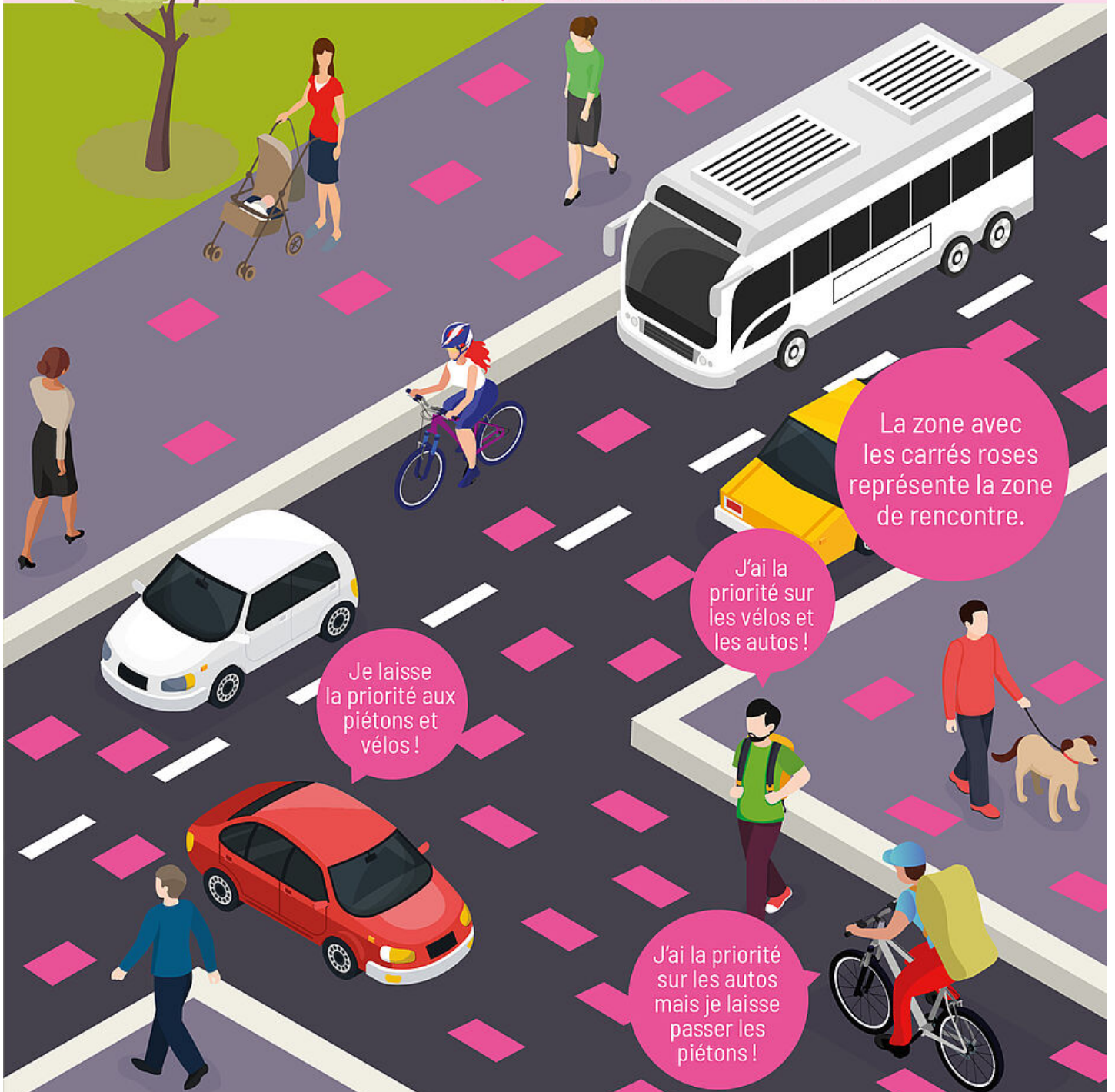
20

Ici, les piétons ont la priorité sur les vélos qui ont la priorité sur les autos !

ZONE DE RENCONTRE

ZONE DE RENCONTRE : UNE VOIRIE POUR TOUS

La zone avec les carrés roses représente la zone de rencontre





VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00